

CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 26 FÉVRIER 2010

Étaient présents : Mmes et MM. Bernard THIVEND, Maire, Isabelle DEMEURE BESSON, Claude HUGUES, Eric MARTIN, Jean-Luc METTON, Christian BUONO, Adjoint, Laurent FROMENT, Gisèle AULOIS, Walter MASTON, René PROST, Philippe NEMOZ, Catherine DAMUSEAU et Pascale MACHILLOT, Anne-Laure DAVID, Georges PACAREAU, Patrick TATU, Michel NELY, Marilyne BURNOT et Marie-Pierre FAYOLLE.

Absents excusés : Mme Gisèle AULOIS et M. Georges PACAREAU

Public : 1 personne

Le compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION PRISE PAR LE MAIRE DEPUIS LE 22 JANVIER

M. le Maire informe le Conseil de la décision qu'il a pris concernant la signature d'une convention pour l'adhésion du multi-accueil le Jardin aux Câlins à la ludothèque de la Pacaudière. Cette convention est conclue pour un an. Le coût annuel de 100 € permet d'accéder au prêt de jeux et comprend une animation dispensée par une personne de la ludothèque, les frais kilométriques sont à la charge de la commune.

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

M, HUGUES, Adjoint délégué aux finances présente les résultats en fonctionnement et en investissements

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		85 801.37	114 947.49		29 146.12	
Opérations de l'exercice	1 009 291.05	1 160 875.06	275 209.17	260 306.50	1 284 500.22	1 421 181.56
TOTAUX	1 009 291.05	1 246 676.43	390 156.66	260 306.50	1 313 464.34	1 421 181.56
RÉSULTATS DÉFINITIFS		237 385.38	129 850.16			107 535.22

Il est constaté que l'excédent de fonctionnement est moindre par rapport à 2008 mais la commune s'est désendettée et n'a pas contracté d'emprunt depuis deux ans. Les recettes provenant d'aides extérieures sont également en diminution. Il faudra envisager une diminution des dépenses au cours de l'année 2010. Le budget primitif sera présenté lors de la prochaine réunion.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice

2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 (la journée complémentaire ayant été supprimée),
2° statuant sur l'exécution du budget 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

. déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- BIBLIOTHÈQUE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER

M. MARTIN, Adjoint, rappelle au Conseil municipal que deux conventions ont été signées avec le Conseil Général pour l'ouverture et le fonctionnement de la Bibliothèque «Point Lecture » afin d'améliorer le fonctionnement de la bibliothèque. Celle-ci va être transférée dans le bâtiment communal situé place Antoine Déroche et un nouvel aménagement du local est nécessaire, des devis ont été demandés auprès de 3 entreprises spécialisées pour ce type de mobilier. M. MARTIN présente les devis

- Entreprise Borgeaud Bibliothèques 11 167.40 € HT
- Entreprise Denis Papin Collectivités 7 014.49 € HT
- Entreprise Calipage : aucune proposition.

Le devis de Denis Papin Collectivités pour un montant de 7 014.49 € H.T. est retenu et le Conseil municipal sollicite du Conseil général la subvention la plus élevée possible dans le cadre de l'acquisition de mobilier spécifique pour bibliothèque.

- EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2010 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur NEMOZ présente les offres de prêt faites par les organismes consultés, à savoir Crédit Agricole, Banque Populaire du Massif Central et Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche. La consultation portait sur un prêt de 65 000 € remboursable sur 20 ans avec des échéances trimestrielles ou annuelles, taux fixe et taux variable.

Après examen des propositions reçues, la proposition de la Caisse d'Épargne est retenue :

- Prêt de 65 000 € sur 20 ans
- Taux fixe 3.98 %
- Périodicité trimestrielle
- Conditions amortissement constant

ESSUIE-MAINS TISSUS - DÉSIGNATION DU PRESTATAIRE DE SERVICE

Mme DEMEURE BESSON, Adjointe, rappelle au Conseil que des distributeurs d'essuie-mains « tissu » ont été installés à l'école élémentaire et à la salle des Fêtes par la Société ELIS avec laquelle un contrat a été passé. Celui-ci arrivant à échéance fin février, une consultation a été lancée en vue de son renouvellement.

Deux entreprises sur trois qui ont été contactées ont fait une offre : ELIS sur ROANNE et INITIAL Services Textiles à FIRMINY. Un « Cahier des charges » avait été transmis à chacune d'elle. Les propositions reçues font ressortir les prix ci-après :

	ELIS	INITIAL Services textiles
Ecole élémentaire et salle des fêtes - passage hebdomadaire	83.12 € H.T. par mois	86.83 € H.T. par mois
Stock à l'origine	8	8
Précisions	Bobine supplémentaire : 3.00 € H.T.	Montant mise en place : 42.45 € H.T.

la proposition de la Société ELIS Loire - Centre de ROANNE sur la base mensuelle de 83.12 € H.T. pour l'école élémentaire et la Salle des fêtes, avec une facturation sur dix mois et un passage à la quinzaine durant l'été,

PERSONNEL - CRÉATION d'un POSTE d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2e CLASSE à temps complet

Le Conseil municipal créé, à compter du 1^{er} juillet 2010, un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2e classe, afin de permettre l'avancement par promotion interne, à ce grade d'un agent actuellement Adjoint technique territorial 1ère classe,

SIEL - DOSSIERS RETENUS POUR 2010

- Eclairage public - divers points et mise aux normes des armoires : 6 802.80 €
- Aménagement rue du 14 Juillet : 27 106.80 €
- Dissimulation Petite rue derrière l'Eglise 1 012.00 €

Les durées d'amortissement seront arrêtées lors de la réunion du 26 mars prochain.

VOIRIE - ALLÉE DU MARDELOUP - RÉTROCESSION VOIRIE

La voie tracée depuis l'entrée de la zone d'activités jusqu'au fond de la zone, où sont implantés les bâtiments appartenant à la Communauté de Commune de l'Ouest Roannais (salle multisports et déchetterie), est constituée de deux parcelles cadastrées AW 69 et AW 76. Ces deux parcelles, d'une superficie respective de 1 590 m² et 73 m², sont actuellement la propriété de la C.C.O.R. Le Conseil communautaire, lors de sa réunion du 17 décembre 2009, a souhaité rétrocéder cette voie à la commune de POUILLY LES NONAINS. Cette cession sera réalisée à titre gratuit et la Communauté de Communes prendra en charge les frais correspondants.

Le Conseil municipal accepte la cession des parcelles AW 9 et AW 76 dans les conditions énoncées ci-dessus et délègue M. HUGUES, Adjoint, pour la signature des documents.

EXTENSION DE LA REGIE DIVERSE DE RECETTES ET D'AVANCES

Afin de pouvoir encaisser la recette de cette vente, M. le Maire propose au Conseil municipal d'étendre l'objet de la régie de recettes et d'avances à cette réalisation.

Le Multi accueil le Jardin aux Câlines envisage, avec l'intervenant musical, la création de CD avec les enfants. Ces CD seraient ensuite mis en vente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette extension de la régie de recettes et d'avances et autorise le Maire à prendre tous les arrêtés nécessaires.